Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Opérateur-trice logistique, session 2023, dans les académies de DIJON, NANCY-METZ, REIMS et STRASBOURG.

La directrice générale du CROUS de Reims

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2023 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de BESANCON, DIJON, NANCY-METZ, REIMS et STRASBOURG, au titre de l'année 2023 ;

DÉCIDE

Article unique : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Opérateur-trice logistique, au titre de l'année 2023, dans les académies de DIJON, NANCY-METZ, REIMS et STRASBOURG :

Madame CHATOUX-LECLERCQ France, attachée principale d'administration de l'etat, présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Reims, Reims.

Monsieur CREQUIE Ange, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, expert, Collège de France, Paris.

Madame DE LULLO Antonella, assistant ingérieur, Unistra, Strasbourg.

Madame GHELLAF Khadija, technicienne de recherche et de formation de classe normale, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Strasbourg, Illkirch.

Monsieur MARC Jean-François, ingènieur d'études hors classe, Université de Lorraine, Vandoeuvre-les-Nancy.

Madame BOITARD Virginie, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, suppléante, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Reims, Reims.

Monsieur VINCELET David, attaché principal d'administration de l'etat, suppléant, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Reims, Reims.

Fait à Reims, le 16 mai 2023

La directrice générale du CROUS de Reims